

REGLEMENT DE JEU D'ORANGE TUNISIE « Orange.tn Summer 2024 »

Article 1 : L'organisateur du jeu

L'organisateur du présent jeu est ORANGE TUNISIE SA, Société Anonyme au capital de 31 335 600 dinars, inscrite au registre national des entreprises, registre du commerce sous l'identifiant unique numéro 0868024D, titulaire du matricule fiscal N°0868024D/A/M/000, ayant son siège social à l'Immeuble Orange Tunisie, avenue du cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie, représentée par son Directeur Général Adjoint M. Hatem MASMOUDI, ci-après désigné « Orange Tunisie » ou l' « Organisateur ».

Article 2 : Les règles du jeu

2.1 Durée, délai et lieu du jeu

La période du jeu s'étend sur la période allant du 26/06/2024 à partir de 00h01 jusqu'au 01/09/2024 à 23h59.

Le jeu est réparti sur 3 campagnes qui auront lieu comme suit :

Du 26/06/2024 au 08/07/2024 ;

Du 29/07/2024 au 07/08/2024 ;

Du 26/08/2024 au 01/09/2024 ;

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure à l'exception des employés d'Orange Tunisie ainsi que leurs ascendants et descendants et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, ainsi que les membres de sa famille.

Ce jeu est sans obligation d'achat.

2.2 Mode de participation au jeu

Pour entrer dans le tirage au sort organisé dans le cadre de ce jeu, il suffit pour chaque participant :

- D'effectuer une recharge d'un montant minimum de 4 dinars par carte bancaire (recharge de solde, achat d'option) sur le site Orange accessible via le lien <https://orange.tn/> pendant l'une quelconque des campagnes susmentionnées.

Où ;

- Remplir la demande de participation se trouvant sur le site Orange : www.orange.tn dont une copie est jointe en Annexe 1.
- L'envoyer à l'Attention du Directeur Général Adjoint à l'adresse mail suivante : assistance@orange.com.

Article 3 : Lot mis en jeu

Le lot mis en jeu durant toute la durée du jeu est le suivant :

Première campagne : Un bon d'achat d'une valeur de 1000 dinars, utilisable sur la boutique en ligne orange.tn pour des achats de smartphones et d'accessoires et valable jusqu'au 31/12/2024.

Deuxième campagne : Un (01) bon d'achat d'une valeur de 1000 dinars utilisable sur la boutique en ligne orange.tn pour des achats de smartphones et d'accessoires et valable jusqu'au 31/12/2024.

Troisième campagne : Un (01) bon d'achat d'une valeur de 1000 dinars utilisable sur la boutique en ligne orange.tn pour des achats de smartphones et d'accessoires et valable jusqu'au 31/12/2024.

Article 4 : Désignation du gagnant

La désignation du gagnant se fera suite à trois tirages au sort qui auront lieu au siège d'Orange Tunisie situé à l'Immeuble Orange, avenue du Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis-Tunisie, en présence de l'huissier de justice M. Mohamed Hassan KOUKI dont le cabinet est situé à 12 Avenue, Habib Bourguiba, Ariana.

Les dates des tirages au sort sont :

- Première campagne : le 11/07/2024
- Deuxième campagne : le 14/08/2024
- Troisième campagne : le 05/09/2024

Le service client d'Orange Tunisie contactera les gagnant suite à leur désignation sur leurs numéros de téléphone (numéros rechargés ou les numéros de contact indiqués sur la fiche client si le numéro rechargé est une offre internet, ou numéros renseignés sur le bulletin de participation). Si le gagnant est injoignable après trois (3) tentatives d'appels téléphoniques, le gain sera attribué à la personne suivante tirée au sort.

Article 5 : Remise des lots

Les gagnants seront contactés par SMS pour leur indiquer les modalités de la remise de leurs lots.

Article 6 : Remboursement

La participation au jeu est gratuite, ainsi, toute personne participant au jeu pourra obtenir sur demande envoyée à l'adresse du jeu, le remboursement des frais nécessaires à sa participation au jeu.

Article 7 : Informations et protection des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi organique n°2004-63 du 27/07/2004 relative à la protection des données à caractère personnel.

Tous les participants au jeu disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification des données les concernant.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Immeuble Orange Tunisie, avenue du Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis.

Article 8 : Dépôt légal

Le présent règlement est déposé auprès de l'huissier notaire Maître Helmi Hosni, dont le cabinet est sis au 517, Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamon, Ariana, dépositaire du règlement avant sa publication et sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite avant la fin de la période du jeu (Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Maître Helmi Hosni, 517, Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamon, Ariana.

Le timbre nécessaire à la demande d'une copie du règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif en vigueur.

Le règlement de jeu peut être modifié à tout moment par un avenant dûment signé par l'Organisateur. L'annonce de ces modifications est déclarée par l'Organisateur du jeu de la manière qu'il jugera propice.

Article 9 : Litiges et responsabilités

La participation au jeu emporte l'acceptation pleine et entière par les participants des clauses du présent règlement. Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du jeu, son déroulement ainsi que ses résultats.

Le participant est seul responsable en cas de fraude de sa part par quelque moyen que ce soit et toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 10 : Convention de preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes du jeu de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au présent jeu.

Article 11 : Attribution de compétence

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois tunisiennes, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Tout litige entre les parties relève de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Fait à Tunis, le 18/06/2023

**P/Orange Tunisie SA
Le Directeur Général Adjoint
M. Hatem MASMOUDI**

**Maître Helmi HOSNI
L'huissier notaire**

**ANNEXE 1 : Bulletin de participation au Jeu
« Orange.tn Summer 2024 »**

Tunis le: _____
Orange Tunisie S.A.
Immeuble Orange Tunisie
Avenue du Cheikh
Mohamed Fadhel Ben
Achour
Centre Urbain Nord
1003 Tunis

Objet : Demande de participation au jeu Orange.

A l'attention du Directeur Général Adjoint d'Orange Tunisie S.A

Cher Monsieur,

Je soussigné(e), Mme / Mr _____ titulaire de la carte d'identité nationale Numéro _____ et propriétaire du Numéro _____ exprime par la présente mon souhait de participer au Jeu Organisé par Orange Tunisie lancé du 24/06/2024 à partir de 00h01 jusqu'au 01/09/2024 à 23h59.

Par ailleurs, et ne vertu de la présente demande, je donner le droit à Orange Tunisie S.A. de m'envoyer les SMS nécessaires pour être informé du résultat de ma participation au jeu.

Je déclare avoir lu le règlement du jeu et approuvé toutes ses conditions.

Nom et Prénom

Signature